Communiqué de presse

Vendredi 10 décembre 2021



Grenoble Capitale Verte 2022: 15 actions pour la vitalité du Cœur de Ville

Le commerce de proximité et plus largement l'économie locale ont été durement éprouvés par la crise sanitaire, venue s'ajouter à des menaces structurelles du e-commerce et des nouveaux centres commerciaux. Le commerce en ligne a atteint 13,1% des produits vendus en France en 2020. En un an, sa part de marché a grimpé de 3,6points de pourcentage, soit un triplement de sa croissance par rapport aux années précédentes.

Toutefois le taux de vacance commerciale au centre-ville de Grenoble est retombé à 7% (99 vacants + 6 en travaux sur 1490 locaux recensés). Le taux de vacance était de 7,9% en automne 2020 et de 10% en mars 2019. Soit une baisse de 3 points en deux ans et demi. **C'est une baisse historique** qu'il convient de poursuivre au cours des prochains mois malgré les menaces structurelles.

A quelques jours de Capitale Verte de l'Europe, la Ville de Grenoble présente ses **15 priorités et projets principaux pour l'année 2022 pour contribuer à la vitalité du centre-ville,** en lien avec ses partenaires et Grenoble-Alpes Métropole.



Photo: © Laurent RICO, Ville de Grenoble

► Animer, renforcer et revitaliser le cœur de Ville

>>Action 1 Poursuivre l'agrandissement du cœur de ville engagé avec Cœurs de Ville Cœurs de Métropole en accompagnant le projet de foncière commerciale métropolitaine. Celle-ci permettra de lutter contre la vacance commerciale en achetant, rénovant et louant des cellules commerciales grâce à l'action de la puissance publique. Elle devrait être déployée sur deux sites prioritaires à Grenoble, le Cours Berriat (entre Jean Jaurès et Square des Fusillés) et le secteur Chenoise - Renauldon-Lionne -Très Cloitres. La Ville souhaite également que



certaines préemptions d'opportunités puissent être possibles sur le reste du centre-ville, en tenant compte des moyens financiers disponibles. Le travail avec Grenoble-Alpes Métropole sur ce nouvel outil se poursuivra tout au long de l'année 2022.

>>Action 2 Renforcer les animations en lien avec LabelVille et Grenoble-Alpes Métropole tout au long de l'année et autour des temps forts avec, entre autres, la préparation d'un « Marché de Noël Capitale Verte 2022 ». En 2021, le Marché de noël se tient place Victor Hugo jusqu'au 24 décembre, avec diverses animations culturelles et sportives dans la ville.

La Ville accompagne les initiatives d'animation des commerçant-es pour libérer les énergies et faire ensemble vivre notre cœur de métropole. En plus, la Ville est titulaire depuis le 1er janvier 2021 du pouvoir de police ce qui lui permet d'accompagner plus directement les démarches du quotidien menée par LabelVille, en lien avec la Métropole.

>>Action 3 Accompagner les projets privés structurants qui vont participer à la redynamisation du cœur de ville : 2 projets majeurs sont particulièrement à suivre. Le lancement en 2022 des travaux pour une future halle gourmande dans l'Orangerie de Grenoble (projet issu de l'appel à projet Gren' de Projets), et à plus court terme

un lieu d'hébergement/restauration « The Babel Community » qui devrait ouvrir au second semestre 2022 dans l'ancien **institut Dolomieu** de Grenoble *(photo ci-dessus).*

>>Action 4 Déploiement chaque Noël sur toute la durée du mandat d'une campagne de sensibilisation à l'achat local plutôt que chez les géants du web (visuel ci-contre) afin de sensibiliser les clients à l'achat local et convivial plutôt que l'achat dématérialisé.



► Inventer le commerce de demain

- >>Action 5 Poursuivre l'expérience du **Pop'up République** et lancer des travaux sur les locaux attenants dans une logique similaire pour un **second site innovant** (commerce, conciergerie ou logistique urbaine).
- >>Action 6 Adhésion au premier trimestre de la Ville de Grenoble à l'association **Centre-Ville en mouvement** afin de renforcer les réseaux et s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs.
- >>Action 7 Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture au printemps ou à l'été d'une **Recyclerie sportive** dans l'ancienne maison de la montagne, soit 100 m² situés en plein centre-ville, afin de favoriser le réemploi et la réparation de matériel sportif comme les vélos, les skis, les raquettes...
- >>Action 8 Accompagner la création du *Parcours Des Arts*, un parcours artisans organisé par le collectif Symp'art qui vise à valoriser les nombreux artistes et artisan-es qui renforcent la vitalité de Grenoble. 30 lieux de création artistique et galeries d'art sont à découvrir en déambulant dans les rues du centre-ville grenoblois.
- >>Action 9 Développer, aux côtés de Grenoble-Alpes Métropole, la logistique urbaine de proximité afin de limiter les nuisances pour les riverain-es et l'impact du commerce sur le climat.

► Rendre le cœur de ville encore plus agréable et apaisé

>>Action 10 Finaliser avec Grenoble-Alpes Métropole les travaux des rues Bressieux et Voltaire en lien avec les commerçant-es et habitant-es avec des espaces apaisés et végétalisés. Poursuivre aussi la rénovation de l'hôtel Lesdiguières et livrer un nouveau parvis des droits de l'homme (actuellement en travaux) pour accueillir les délégations dans le cadre de Grenoble Capitale Verte dans les meilleures conditions.

>>Action 11 Poursuivre en 2022 avec la Métropole des études et de la concertation pour embellir le quartier Notre Dame Sainte-Claire Antiquaires avec des travaux d'embellissement prévus début 2023. La pose de bornes pneumatiques aura lieu à l'été 2022 pour renforcer le respect de la piétonisation du secteur.

>>Action 12 Mettre en place au printemps un **nouveau référentiel terrasses** pour qu'elles soient plus harmonisées avec des supports de végétalisation en fonction des contextes et des attentes des commerçant-es Le 1^{er} janvier 2021, la Ville a repris le pouvoir de police de stationnement, c'est elle qui accorde après instruction les arrêtés de terrasse.

Les objectifs d'un référentiel terrasse grenoblois sont multiples :

- Prévoir des innovations basées sur les expérimentations en cours sur la végétalisation des terrasses ou encore l'expérience des extensions Covid notamment sur les places de stationnement.
- Clarifier le processus d'attribution (composition de la commission d'attribution, identification des services et partenaires consultés pour avis) ;
- Définir des règles d'instruction correspondant aux différentes typologies de lieux présentent dans la ville (rue piétonne, trottoir, place, ...) afin d'organiser le partage de l'espace public entre les différents usages ;
- Prévoir un outil disciplinaire pour faire respecter les règles qui seront définies (catégorisation des infractions au règlement avec sanctions encourues);

>>Action 13 Aborder les enjeux de vitalité de proximité au sein des Assises de la nuit. L'enjeu majeur de ces assises sera de trouver un juste équilibre entre les différent-es usager-es de la nuit, « la ville qui dort, la ville qui s'amuse, la ville qui crée, qui se cultive, la ville qui travaille, la ville des plus vulnérables aussi ».

Cette politique doit trouver sa traduction opérationnelle dans la co-construction d'un plan municipal de la nuit en phase avec les défis de demain et les besoins exprimés par les Grenoblois-es. La première étape de ce projet consiste à élaborer une radiographie des nuits grenobloises, afin de comprendre ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien, ce qu'il faut améliorer, les attentes et les besoins la nuit à Grenoble. A l'issue de ce diagnostic, la Ville de Grenoble réunira les acteur-trices du territoire volontaires (habitant-es, professionnel-les-, institutions, partenaires...) au sein de groupes thématiques afin de faire émerger les actions à inscrire dans le Plan municipal de la nuit notamment autour de la vitalité de proximité, la vie nocturne et l'amélioration du cadre de vie.

>>Action 14 Poursuivre et renforcer les actions de **respect de la zone piétonne.** Une campagne de communication sera déployée début 2022 sur le quartier Notre-Dame-Sainte-Claire, et pourrait être étendue sur le cœur de ville. La Police municipale et les ASVP continueront leur action résolue pour faire respecter la zone piétonne.

>>Action 15 Un travail d'accompagnement et d'accès aux droits des livreuses et livreurs à vélo est en cours. Une salle est mise à disposition une fois par semaine au collectif qui s'est constitué. C'est un premier pas en attendant les Assises de la nuit et d'autres outils mis à disposition de ces travailleur-euses précarisé-es.



Photo: © Auriane POILLET, Ville de Grenoble